

ETS TOEIC
Assess to Progress.



Gouverner, c'est prioriser

Un quart de siècle de choix budgétaires

Depuis 1995, priorité a été donnée aux retraites et à la santé au détriment de l'éducation, de la défense et des transports



Mécomptes publics, François Ecalle

L'Insee vient de publier la ventilation des dépenses publiques en 2019 entre des "fonctions" qui correspondent pour la plupart à des politiques publiques, ce qui permet de voir à quoi ont servi les impôts et cotisations sociales. La comparaison de cette répartition en 1995 et en 2019 montre comment les choix budgétaires ont évolué sur cette période au cours de laquelle les dépenses publiques sont passées de 54,8 à 55,6 % du PIB.

Pour 1 000 € dépensés par les administrations publiques en 2019, et financés par des prélèvements obligatoires, les dépenses de protection sociale sont de 574 €, soit 55 € de plus qu'en 1995. Les seules retraites représentent 262 € en 2019, soit 38 € de plus qu'en 1995, et les dépenses de santé 197 € en 2019, soit 17 € de plus qu'en 1995.

“Pour 1 000 € dépensés par les administrations publiques en 2019, et financés par des prélèvements obligatoires, les dépenses de protection sociale sont de 574 €, soit 55 € de plus qu'en 1995. Les seules retraites représentent 262 € en 2019, soit 38 € de plus qu'en 1995, et les dépenses de santé 197 € en 2019, soit 17 € de plus qu'en 1995”

Certaines politiques publiques ont vu leur part des dépenses augmenter fortement, mais comme cette part était relativement faible en 1995, elle l'est restée en 2019. C'est notamment le cas de la politique de l'environnement (18 € en 2019 contre 11 € en 1995), des politiques sportives et culturelles (26 € en 2019 contre 18 € en 1995) ou de la lutte contre l'exclusion sociale (23 € en 2019 contre 16 € en 1995).

Les politiques de soutien des activités économiques (aides et subventions aux ménages et entreprises) comptent, hors politique des transports, pour 72 € en 2019 contre 59 € en 1995, mais cette hausse tient entièrement au CICE dont il n'est resté qu'un reliquat en 2020.

Réduction de la part des frais généraux

Cette augmentation de la part de certaines politiques dans les dépenses publiques a pour principale contrepartie la diminution de celle des intérêts de la dette publique (28 € en 2019 contre 64 € en 1995), qui résulte de la baisse des taux d'intérêt.

D'importantes politiques publiques ont néanmoins vu leur part des dépenses publiques diminuer. C'est notamment le cas de l'enseignement scolaire et supérieur (95 € en 2019 contre 105 € en 1995), de la défense nationale (31 € en 2019 contre 46 € en 1995), de la politique des transports (36 € en 2019 contre 48 € en 1995) et, dans une moindre mesure, de la politique familiale (41 € en 2019 contre 48 € en 1995).

“Cette augmentation de la part de certaines politiques dans les dépenses publiques a pour principale contrepartie la diminution de celle des intérêts de la dette publique qui résulte de la baisse des taux d'intérêt”

Il faut également noter la diminution du poids des “services généraux” ou fonctions supports : finances, diplomatie, ressources humaines... et fonctions d'état-major (Présidence, Parlement et services du Premier ministre, présidence et assemblées des collectivités locales...). Sur 1 000 € de dépenses publiques, ces services généraux comptent pour 71 € en 2019 contre 88 € en 1995.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)